

Plan Local d'Urbanisme de Saint Laurent de Mure – Règles à respecter

Les modifications de toiture doivent se conformer aux règles édictées par le PLU :

- Les toitures doivent être couvertes de tuiles creuses ou romanes rouges. Les tuiles doivent présenter les mêmes caractéristiques de forme, de couleur et d'aspect que les tuiles en terre cuite traditionnelles.
- En cas d'extension, les tuiles pourront être similaires aux tuiles du bâtiment existant.
- En cas de rénovation, les tuiles pourront être identiques aux tuiles d'origines.

Procédure

Les modifications de toitures sont soumises à Déclaration Préalable

- Dépôt de l'autorisation :
 - Soit 1 exemplaire à déposer en Mairie (formulaire CERFA à télécharger sur le site service-public.fr)
 - Soit à déposer en ligne à l'adresse suivant : <https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CCEL69/>
- Délai d'instruction :
 - 1 mois à compter de la complétude du dossier
 - Une demande de pièces complémentaires peut vous être envoyée le premier mois, le délai d'instruction sera suspendu en attendant les nouvelles pièces.

Constitution de la demande – Pièces à fournir

CERFA de Déclaration Préalable

Imprimé de Déclaration Préalable

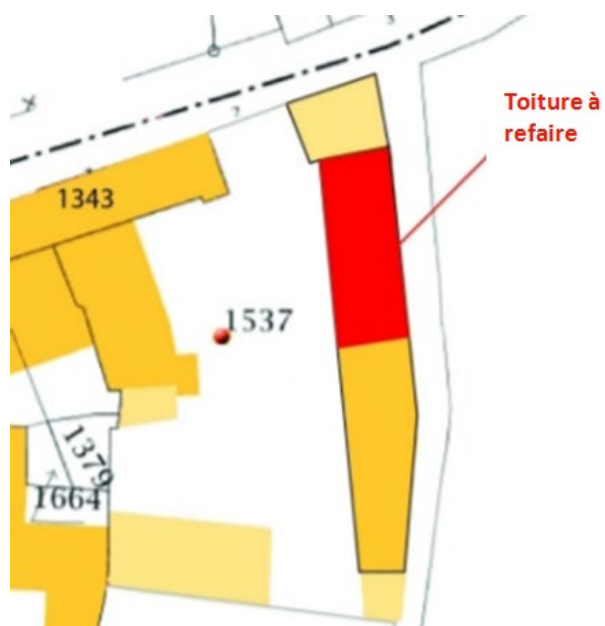
- 1. Identité du déclarant
- 2. Coordonnées du déclarant
- 3. Adresse du terrain et référence cadastrale.
- 4.1. Nature des travaux : travaux sur une construction existante
Description des matériaux et couleurs
- 7. Lieu, date et Signature

Attention: Si la création de fenêtre(s) de toit découle de la création d'un étage supplémentaire par la construction d'un plancher alors les travaux sont constitutifs de surface de planche. Le simple aménagement de comble existant ne créer ni surface de plancher, ni surface taxable.

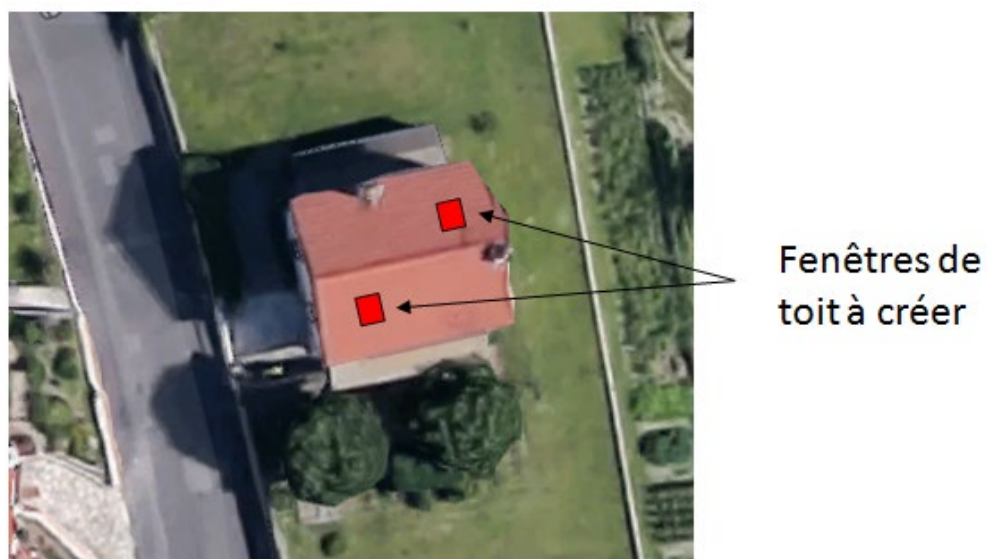
- Un plan de situation



- Un plan de masse indiquant la ou les toiture(s) concernée(s)



Ou



Attention : Ce document est une fiche pratique pour aider à la conception d'une déclaration de travaux. Il n'engage en aucun cas la commune sur les modalités de traitement de votre demande. D'autres pièces complémentaires et précisions peuvent être sollicitées au cours de l'instruction.